



## RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2024 06 15

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
Lors de sa réunion du 19 septembre 2024

(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 septembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, Francine ZIMMERLIN (en remplacement de André COQUELIN), Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU.

**Excusés** : André COQUELIN, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

**Participait également sans voix délibérative** : Nathalie PONCET (en remplacement de Jean SOYER).

### Avenant au marché n° 2019-037 de maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant

Suite à la mise en œuvre d'une consultation selon la procédure adaptée, un marché de maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant à Givrand, d'une durée de 63 mois (soit 5,25 ans) a été conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre SAS Cabinet BOURGOIS / Cabinet MILCENT PETIT géomètre expert / TIBERGHIEU LANGLAIS pour un montant de 118 950 € HT.

Des retards dans la réalisation des travaux objets du lot 2 « Ouvrages » par le groupement d'entreprises conjoint avec mandataire solidaire BREMAUD / GTP / SOCOVA TP / ROTURIER / UFT ont été engendrés, notamment, par la défaillance du cotraitant UFT.

Au regard de la date de réception des travaux objets du lot 1 « Canalisations » et du lot 2 « Ouvrages », fixée au 1<sup>er</sup> août 2024, il est en conséquence nécessaire de prolonger la durée du marché de maîtrise d'œuvre conclu afin de reporter le terme du marché fixé au 21 octobre 2024, au 21 août 2025.

Le Bureau Communautaire est invité à approuver l'avenant n° 1 au marché n° 2019-037 marché de maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant à Givrand, ayant pour objet de prolonger la durée du marché de 10 mois.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,**

**Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2°, L.2194-1 5°, L.2194-1 6°, R.2194-2 et R.2194-8,**

**Vu la délibération n° 2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,**

**Vu les crédits inscrits au Budget Annexe Assainissement Régie,**

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2019 05 06 du 13 juin 2019 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant à Givrand, au groupement de maîtrise d'œuvre SAS Cabinet BOURGOIS / Cabinet MILCENT PETIT géomètre expert / TIBERGHIEEN LANGLAIS pour un montant de 118 950 € HT,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2022 01 14 du 20 janvier 2022 portant attribution des marchés n° 2022-001 et n° 2022-002 transferts des eaux usées de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller vers la STEP du Soleil Levant,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2023 07 13 du 14 septembre 2023 portant approbation d'un avenant n° 2 au marché n° 2022-002, suite à la défaillance d'UFT,

Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2024 05 20 du 25 juin 2024 portant approbation d'un avenant n° 3 au marché n° 2022-002 de transferts des eaux usées de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller vers la STEP du Soleil Levant - Lot 2 Ouvrages, prolongeant notamment, la durée du marché conclu,

Vu le marché n° 2019-037 de maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant à Givrand,

Vu le projet d'avenant n° 1 soumis,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :** APPROUVE la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 2019-037 « maîtrise d'œuvre des réseaux de transfert des eaux usées des communes de Notre Dame de Riez et Le Fenouiller à la STEP du Soleil Levant à Givrand » conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre SAS Cabinet BOURGOIS / Cabinet MILCENT PETIT géomètre expert / TIBERGHIEEN LANGLAIS, ayant pour objet de prolonger la durée du marché de 10 mois ;

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-037.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

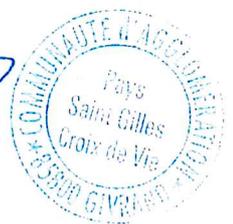
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 24 septembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

25 SEP. 2024

25 SEP. 2024

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*